



Département de la formation et de la sécurité
Departement für Bildung und Sicherheit

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Société pédagogique valaisanne - SPVAL
Chemin des Brises 22
1958 Uvrier

Références JMC/PA/MB
Date 4 février 2014

Résolution « Dossier d'évaluation »

Monsieur le Président,

En réponse à la résolution de l'assemblée des Délégués d'Évionnaz relative à l'objet cité en référence, notre Département vous prie de transmettre sa prise de position aux membres de votre Association.

Pour rappel, le dossier d'évaluation a été introduit au cycle d'orientation à la rentrée 2011, en 3^e et 4^e primaires en août 2012. On ne peut donc prétendre à une mise en application non testée et précipitée de ce support.

Le dossier d'évaluation ne crée aucune nouvelle forme d'évaluation supplémentaire; les mi-semestres, semestres et entretiens sont en vigueur depuis des années. Ce dossier offre un cadre à la mise en œuvre des capacités transversales, évite un surinvestissement de ces dernières au détriment des apprentissages fondamentaux et garantit, sur le long terme, le suivi de l'élève.

Nous comprenons que l'on se questionne sur l'impact de remarques dites négatives. Le listing des observations proposé aux enseignants permet justement de rédiger des commentaires favorisant la progression de l'élève et évitent des formulations malheureuses et dévalorisantes. De plus, in fine, ce sont les notes et les moyennes qui portent à conséquence.

Le groupe de travail a tenu compte de l'avis des enseignants et des ajustements ont été proposés suite aux retours du terrain.

L'arrêté sur l'évaluation du 22 juin 2011 sera revu dans le cadre de la mise en application de la loi sur l'enseignement primaire. En effet, l'article 39, alinéa 3, stipule que « *le Conseil d'Etat édicte une ordonnance relative à l'évaluation du travail des élèves* ». Le Département attend l'échéance du délai référendaire avant d'initier les travaux y relatifs.

Avec l'espoir de poursuivre notre collaboration, que nous souhaitons sereine et constructive, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.


Oskar Freysinger
Conseiller d'État

Copie aux Membres des groupes stratégiques et opérationnels
Directions d'école et Commissions scolaires
Associations pédagogiques et conférences



Place de la Planta 1, 1950 Sion
Tél. 027 606 40 00 · Télécopie 027 606 40 04 · e-mail : oskar.freysinger@admin.vs.ch